

Séance du 25 octobre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mmes Dufrêne, Dumas, Lauqué, Adjoints ; M. Laroche, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle donne pouvoir à M. le Maire, M. Saussié donne pouvoir à Mme Durruty, M. Lozano donne pouvoir à M. Etchegaray, Mme Boé donne pouvoir à Mme Chevrel, M. Causse à Mme Bisauta, M. Larralde donne pouvoir à Mme Peyrucq.

ABSENTS : MM. Trunet, Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Travaux de revêtements minces de diverses rues - Programme 2008.

Monsieur Laroche présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La ville de Bayonne assure la maintenance d'environ 120 km de voies communales.

L'entretien de ce patrimoine nécessite de procéder annuellement à des travaux de réfection des revêtements de surface de la voirie intéressant à la fois les chaussées et les trottoirs.

Le programme 2008 prévoit le traitement d'environ 30 000 m² de chaussée (soit environ 4 km). Les rues traitées seront choisies selon les coordinations de travaux qui seront arrêtées entre la ville et les divers concessionnaires de réseaux souterrains (Régie municipale des eaux, EDF, GDF, CABAB, France Télécom).

Un appel d'offres ouvert en vue de conclure un marché à bons de commande (mini : 400 000 € HT – maxi : 500 000 € HT) a été lancé. A l'issue de cette consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 octobre 2007, a retenu l'offre de l'entreprise SGREG, jugée la meilleure au travers des critères de prix et de valeur technique (appréciée sur la base d'un mémoire technique permettant d'évaluer l'organisation des travaux et les réponses apportées aux clauses du cahier des charges).

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer avec l'entreprise SCREG le marché correspondant pour un montant HT de 457 309,70 €.

Les dépenses seront imputées sur le budget 2008.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.